

Budgets 2020 des collèges et des lycées : comprendre pour agir en CA !

Editorial

Avec l'ensemble de ses projets et réformes (retraite, Fonction publique, éducation, assurance chômage...), le Gouvernement porte un coup sans précédents aux droits et conquêtes sociales de notre pays. Le SNES-FSU combat l'ensemble de ces réformes qui sont à l'encontre du projet de société qu'il porte. Dans l'Éducation, les réformes actuelles du lycée et du bac comme la délabellisation annoncée dans l'Éducation prioritaire entraînent toujours plus d'inégalités et font reculer la démocratisation de l'École. Le Gouvernement porte par ses réformes idéologiques et budgétaires la responsabilité de cette politique inégalitaire. Et dans notre académie les choix budgétaires effectués par les collectivités territoriales responsables des dotation financières des établissements scolaires renforcent encore plus ces inégalités.

Le CA sur le budget peut s'avérer complexe à suivre et à décrypter, tant la liste de chiffres et de sigles peut paraître déconnectée du quotidien des personnels de l'établissement. Et pourtant ! **Le CA au cours duquel les représentants des personnels délibèrent sur le budget constitue un moment essentiel dans la vie de l'établissement.** En effet, la répartition du budget détermine en partie les conditions matérielles de travail de tous les personnels et les conditions d'études des élèves pour l'année suivante. Loin d'être une simple chambre d'enregistrement, le CA est le lieu de l'exercice de la démocratie locale, qui permet de faire valoir les intérêts de la communauté éducative. Le vote des élus au CA a un poids réel pour agir et peser face à la collectivité locale de rattachement (le Département pour les collèges, la Région pour les lycées).

Cet exercice est d'autant plus important dans un contexte où les collectivités locales font le choix de faire des économies sur le dos des personnels et des élèves. Budget en baisse ou dont l'augmentation ne couvre pas l'augmentation des effectifs, non prise en charge de la maintenance informatique, plan de rénovations et de constructions des lycées très insuffisant, recrutements insuffisants chez les agents d'entretien... tout montre le peu de considération portée au Service public d'Éducation. Dans les différentes instances départementales et académiques, **la FSU a donc voté contre les propositions de budgets présentées par les collectivités territoriales en mettant en avant les insuffisances des propositions de la Région et des Départements.**

C'est désormais dans les établissements que les actions vont se poursuivre. **La section académique met à votre disposition plusieurs outils pour comprendre et analyser les budgets qui vous seront présentés en CA mais aussi pour agir.** Vous trouverez dans cette publication des conseils pour préparer le CA, intervenir et construire les actions locales qui seront relayées par le SNES-FSU au niveau départemental et régional. Participez également aux stages de formation syndicale organisés par le SNES-FSU, notamment ceux qui se tiendront en janvier, dans chaque département, et qui seront consacrés aux DHG et à l'action en CA. **Pour le budget, comme sur d'autres thèmes, c'est bien par l'action collective que les intérêts des personnels et des élèves seront le mieux défendus !**



Pascale Boutet, Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz
et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles,
Sophie Vénétitay,
secrétaire générale adjointe du SNES-FSU Versailles

Sommaire

p.1 : Édito
p.2 : Rôle des élus en CA budget
p.3 : Dotations insuffisantes en collège et lycée
p.4 : Manuels numériques
Supplément : tract réforme des retraites

Quelques conseils avant de commencer...

1) Le meilleur outil pour préparer le CA est le *Courrier de S1 n°2* du 21 septembre 2019, version papier (envoyé normalement à tous les établissements et donc dans le casier SNES de votre établissement) ou téléchargeable sur le site national (www.snes.edu / rubrique « *Espace militants – Les courriers de S1* » avec votre n° d'adhérent et votre mot de passe). Pour la partie budgétaire voir les pages 27 à 35.



2) Pour préparer votre CA, il faut récupérer sur notre site académique : versailles.snes.edu un article complet pour les collèges et les

lycées dans : *Lycées/Collèges/ Rentrée* article : « *Budgets 2020 des collèges et des lycées : comprendre pour agir en CA* », lien : <http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article5071>

3) Il faut **exiger une commission permanente** (même si réglementairement elle n'est pas obligatoire) souvent indispensable **pour se faire expliquer certains éléments du budget**. Ne pas hésiter à poser des questions et se faire préciser tous les éléments qui composent le budget de votre établissement. **Votre Chef d'établissement et le gestionnaire se doivent d'être transparents** envers les administrateurs élus au CA ! De plus, la collectivité territoriale **fournit au chef d'établissement une fiche où elle indique tous les éléments de la dotation** : les crédits destinés aux activités pédagogiques, à la vie scolaire, à la viabilisation, à l'EPS... l'Administration n'a pas à vous refuser la communication de cette information,

elle a l'obligation de vous communiquer tous les « *éléments de détail par domaines et activités (qui) permettront d'éclairer le CA sur la destination de la dépense et l'origine des ressources de l'établissement* » (instruction codificatrice M9.6). **Elle doit donc vous communiquer l'état des fonds de réserve mais aussi les dépenses prévues par discipline.**

4) Ne pas se laisser dicter les choix de l'administration. **C'est le CA qui fixe et vote la répartition du budget et pas le Chef d'établissement seul !** Cette répartition peut aller au-delà des indications données par le Conseil départemental ou régional. L'examen du budget appartient au domaine d'autonomie d'un établissement et le CA a un rôle décisionnel : **les élus peuvent soumettre au vote des choix différents de ceux proposés le chef d'établissement** au sein de l'enveloppe attribuée.

N.B. La répartition des moyens entre les disciplines n'est pas du ressort du CA mais de la concertation entre les équipes pédagogiques, en revanche le CA doit en avoir connaissance. Exigez une concertation préalable. Il est préférable que cette répartition par discipline soit faite en toute transparence et soit portée à la connaissance de toutes les équipes plutôt que les dépenses soient acceptées au fil de l'eau (les premiers étant les mieux servis).

Votre rôle en tant qu'élu dans un CA consacré au budget

Le CA a un rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires, domaines et activités. La collectivité territoriale (Région pour les lycées, Département pour les collèges) donne des indications sur la manière dont elle a doté budgétairement votre établissement mais le CA est libre de répartir cette dotation comme il l'entend (sauf pour certaines subventions dites « fléchées »).

Lors du CA de fin novembre – début décembre 2019, c'est le projet de ventilation de la dotation de l'année

civile 2020 qui va être étudié. Cela conditionnera le fonctionnement quotidien de votre établissement sur l'année civile. Il se base sur les dépenses de l'année en cours, 2019 (dont le compte financier sera présenté en avril 2020) et éventuellement (pour servir de référence et suivre certaines dépenses et recettes) sur le compte financier de l'année 2018 qui a été présenté au CA en avril 2019. Cette répartition peut ensuite être retouchée grâce à des transferts de fonds d'un service à un autre appelés DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) mais il est préférable d'adapter au

mieux les prévisions à la réalité. Ce CA nécessite une préparation. C'est pourquoi, **il faut exiger d'avoir les documents préparatoires 8 jours avant** et demander une commission permanente. Cela présente plusieurs intérêts y compris pour l'agent comptable qui pourra préparer davantage sa présentation en fonction des questions des parents et des personnels. La comparaison avec le budget en cours d'exercice (2019) doit apparaître dans les documents préparatoires, avec toutes les prévisions de recettes et dépenses pour les services/domaines/activités.

Voter contre le budget ?

Voter contre est toujours compliqué même si cela peut se justifier (dotation insuffisante, manque de transparence...) car une fois le vote émis, la répartition du budget échappe aux élus : la collectivité territoriale et l'État doivent s'entendre sans avoir à consulter à nouveau le CA. En plus cela bloque le financement des voyages. En tout cas, il faut demander une audience auprès du département ou de la Région et alerter votre section SNES-FSU départementale.

 Exemples de motions sur notre site versailles.snes.edu dans la rubrique Lycées/Collèges

En collège comme en lycée, des dotations insuffisantes

LES COLLÈGES

Les CDEN (conseils départementaux de l'éducation nationale) sont les instances où les collectivités locales présentent les dotations annuelles des collèges.

Dans les quatre départements, la FSU a émis un avis défavorable aux DGF (dotations globales de fonctionnement) pour les budgets 2020.

Chaque conseil départemental (CD) applique ses propres modes de calcul : par exemple, la DGF peut être globale

ou au contraire distinguer des forfaits spécifiques pour certains dispositifs (ULIS, UPE2A, classes relais), ce qui semble d'ailleurs préférable pour éviter les « détournements de moyens ».

En revanche, pour les collèges des quatre départements, la situation globale est la même puisque la dotation est stable depuis plusieurs années, ce qui équivaut en pratique à une baisse : l'inflation évaluée par l'INSEE à environ 1,1 % sur un an n'est toujours pas prise en compte.

On déplore aussi que l'écrêtement des fonds de réserve des établissements soit maintenu à un niveau situé selon les départements entre 2 et 6 mois de fonctionnement, au détriment de la capacité de ceux-ci à financer par exemple les voyages scolaires.

Pour plus de détails, voir sur notre site versailles.snes.edu /rubrique SNES 78, 91, 92 ou 95 / article « budgets 2020 ».

LES LYCÉES

Les budgets de fonctionnement des lycées d'Île-de-France (ou Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées ou DGFL) sont présentés et votés au Conseil Interacadémique de l'Éducation Nationale (CIEN). Le CIEN rend son avis avant l'adoption par le Conseil régional de la région Île-de-France. La FSU y est présente avec 7 sièges, tout comme les fédérations de parents d'élèves mais aussi des représentants de l'État, des académies franciliennes et de la région.

Pour le vote du budget 2020, le **CIEN a rendu un avis défavorable** par 17 votes contre, dont la FSU, 3 pour et 2 absentions. La FSU a justifié son vote contre en avançant les points suivants :

– si la DGFL augmente bien, cela est dû uniquement à l'augmentation mécanique des effectifs bien réelle dans l'académie. Par contre les **forfaits élèves, qui servent de base de calcul à la dotation, n'ont pas bougé**

depuis l'année civile 2012 !! Ce qui revient, de fait, à une baisse réelle lorsqu'ils sont rapportés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee.

- **Les besoins pour l'EPS** ne sont pas réellement pris en compte dans le calcul de la dotation budgétaire et notamment la question des équipements sportifs. Les forfaits pour la location sont en baisse de 5 % cette année (et de 25 % depuis 2016).

- Qui plus est, **le seuil pour déclencher la « dotation solidarité »** destinée aux lycées dont une partie des élèves est issue de milieux défavorisés est, pour la FSU, trop élevé notamment en lycée professionnel (au moins 45 % de CSP défavorisées).

En Île-de-France, région la plus riche de France, un tiers des lycées sont vétustes !

Depuis 2017, la nouvelle mandature à la région Île-de-France a lancé « un plan d'urgence » (le « PPI ») faisant le constat qu'un tiers des lycées d'Île-de-France était dans un état vétuste et qu'au moins la moitié demandait une « restructuration lourde ». À cela s'ajoute la nécessité d'ouvrir 21 600 places nouvelles d'ici 2027 dans les lycées d'Île-de-France car **90 000 lycéens supplémentaires sont attendus entre 2017 et 2027** en Île-de-France. Pour la FSU, **ce plan n'arrive pas à remédier à l'état déliquescence du bâti existant.**

Dans un document de la Région (« PPI 2017-2027 ») disponible sur le site du SNES-FSU Versailles, vous trouverez toutes les opérations livrées, en chantier, ou qui vont bientôt l'être (en « maîtrise d'œuvre »), **cela peut concerner votre lycée !**

Manuels numériques : une réalité très virtuelle !

À l'image de ce qui a été tenté dans d'autres académies, la région Île-de-France sous l'impulsion de sa présidente, Valérie Pécresse, tente d'imposer un tournant du « tout numérique » dans les académies franciliennes. Cela passe par le remplacement des manuels papiers traditionnels par des tablettes sur lesquelles sont chargés des manuels en format numérique. Dans les lycées professionnels ce changement a été imposé aux équipes pédagogiques autoritairement. Dans les lycées généraux et technologiques par contre, ces dernières ont pu être consultées. Majoritairement elles ont refusé le passage au numérique et ont préféré conserver les manuels papiers.

Les derniers mois semblent leur avoir donné raison. L'arrivée des tablettes numériques a été extrêmement lente. La question de la recharge et de l'entretien des tablettes restent insolubles. Dans les faits ces tâches sont généralement attribuées aux élèves et aux familles. La question de l'usure inévitable semble avoir été réglée par la région qui a décidé de laisser les tablettes aux élèves après la terminale en pleine propriété. Cela impliquera toutefois un renouvellement massif et coûteux et écologiquement très négatif.

Et le fond des problèmes demeure : l'usage régulier d'écrans dans un contexte d'enseignement a donné non seulement des résultats décevants mais

négatifs, résultats déjà pointés par les études en France et à l'étranger. La baisse d'attention, la fatigue visuelle, la perte de maîtrise globale de l'usage du manuel ont déjà été pointées.

Le SNES-FSU exige que la Région prenne ses responsabilités, travaille dans la transparence et mettent tout en œuvre pour régler tous les problèmes qui se posent dans les établissements (recharge, bande passante, maintenance...). Les personnels devront également être accompagnés efficacement pour la prise en main de ces outils. Un suivi et un bilan sincère devront être effectués et permettre les ajustements nécessaires.

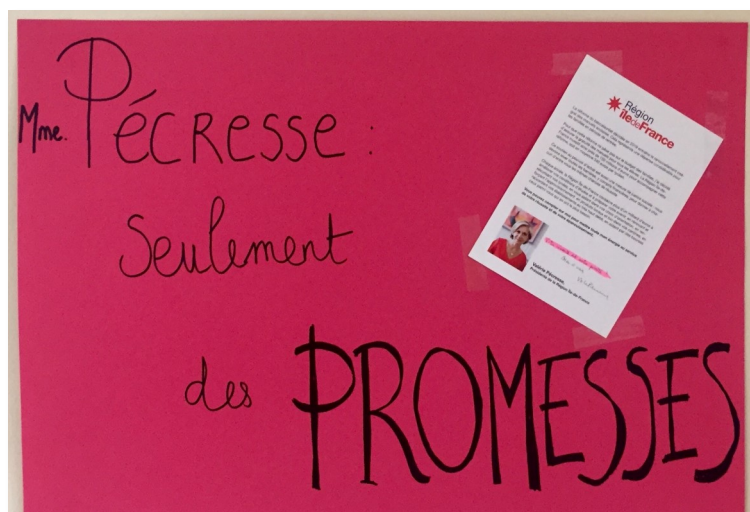
Valérie Pécresse fait son auto-promo : scandale à 245 000 €

Si l'arrivée des tablettes et des manuels numériques fut laborieuse dans les lycées, elle a aussi été l'occasion d'un exercice d'autopromotion au profit de la présidente de la région Île de France, Valérie Pécresse, aussi inquiétant que déplaisant. Non seulement la présidente de Région a mis en scène devant la presse des « distributions » de tablettes dans les établissements qu'elle a visités, mais elle a fait installer un message personnel avec sa propre photo collée

sur chaque tablette. Comme la chose n'était pas suffisante, les élèves ont pu constater qu'à l'ouverture de la principale application installée, Hi SGOOL, se lançait une vidéo de deux minutes de Madame Pécresse faisant la promotion à titre personnel de la décision du Conseil régional d'Île-de-France. Outre le détournement d'argent public dont relève ce type de dispositifs, il s'agit aussi, ni plus ni moins, d'une forme de propagande

dissimulée visant évidemment à la réélection de Madame Pécresse et de sa majorité pour les prochaines élections régionales.

Les syndicats FSU de l'Île de France sont choqués et scandalisés par de telles pratiques dans un contexte de pénurie de moyens touchant les lycées. Ils les condamnent vigoureusement.



Affiche confectionnée par les enseignants du lycée Newton (Clichy) lors de la venue de Valérie Pécresse le 2 octobre.